



# OBLIGATION ALIMENTAIRE ENVERS ASCENDANT

Par romaloben, le 09/03/2015 à 13:44

Bonjour,

Nous avons été condamnés par jugement JAF à payer une pension alimentaire envers ascendant.

La demande a été faite par la conjointe et tutrice de mon père afin de financer la maison de retraite de celui-ci.

Or, l'épouse a été démise de sa tutelle et une mandataire a été désignée.

Nos ressources ont diminué (retraite), j'ai une maladie grave incurable et nous avons fait une requête auprès du JAF pour demander la suppression de la PA.

Notre requête est faite volontairement de notre part, contre l'épouse qui n'est plus tutrice car nous demandons que notre pension alimentaire se retrouve à sa charge. En effet, le montant de la pension qu'elle a demandé pour financer la maison de retraite était destiné à financer également pour elle un nouveau logement plus cher, à augmenter ses charges alors qu'elle vit désormais seule et prouve à l'appui, à se constituer 3.000 eurs d'économie sur 2 ans.

Nous n'avons pas d'avocat et le défendeur vient juste de constituer avocat à une semaine de l'audience. L'avocat m'a fait parvenir ses conclusions qui répondent aux miennes (datées de janvier 2015 et envoyées au défendeur) ainsi que les pièces. Elle demande à ce que nous soyons déboutés en vertu de l'article 32 du CPC stipulant que notre demande aurait dû être faite au mandataire du majeur protégé.

Ai-je raison de penser que nous pouvons demander au juge qu'il statue sur le devoir de secours de l'épouse et que ma requête est recevable.

D'autre part, l'avocate qui a obtenu par sa cliente, mes conclusions et toutes mes pièces (envoyées en LR avec AR) m'envoie en LR avec AR ses conclusions qui reprennent les éléments fournis dans les miennes et qui prouve qu'elle les a, me réclame mes conclusions et pièces dans le respect du contradictoire et cela à 4 jours de l'audience.

La représentation par avocat n'étant pas obligatoire, le défendeur n'ayant constitué avocat qu'une semaine avant l'audience et étant en possession de tous mes pièces, suis-je tenue de tout refournir à l'avocat qui pourrait très bien demander en fournissant l'AR de sa lettre recommandée demander un renvoi de l'affaire alors que celle-ci est en état d'être plaidée.

Je vous remercie pour vos réponses